

MAIRIE DE CHUZELLES



ISÈRE

DECISION N°2026/06

Marché de travaux - Restructuration du restaurant scolaire avec création d'une ligne de self Attribution de 5 lots de travaux

Le Maire de la Commune de Chuzelles (Isère),

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4°,
VU les dispositions du Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et suivants,
VU la délibération du conseil municipal du 30 mars 2026 portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDÉRANT qu'en raison des effectifs croissants au sein de l'école primaire, la commune de Chuzelles souhaite procéder à des travaux de restructuration du restaurant scolaire comprenant la création d'une ligne de self,

CONSIDÉRANT qu'à cet effet un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 03 avril 2026 sur le journal hebdomadaire L'ESSOR et que le dossier de consultation des entreprises, composé de 7 lots de travaux, a été mis en ligne et téléchargeable sur le profil acheteur de la commune,

CONSIDÉRANT que 20 candidats ont présenté une offre,

CONSIDÉRANT que la commission de choix MAPA s'est réunie le 19 mai 2026 et le 03 juin 2026 pour l'ouverture des plis, l'analyse des candidatures et l'analyse des offres,

CONSIDÉRANT que les lots 2 et 6 ont été déclarés infructueux par la commission de choix MAPA,

CONSIDÉRANT que pour chaque lot de travaux, après application des critères pondérés de sélection (45 % valeur technique / 55 % prix), les offres des entreprises suivantes ont été jugées les mieux disantes,

Lot n°1	Démolition, Gros-œuvre, VRD	SB BÂTIMENT – 6 allée Nicephore Niepce - 38550 ST MAURICE L'EXIL
Lot n°2	Menuiseries extérieures – serrurerie – charpente - couverture	Lot infructueux faute d'offre reçue
Lot n°3	Menuiseries intérieures bois	SAS JULLIEN - 630 route de la Bougie - ZA La Craz 38780 ESTRABLIN
Lot n°4	Plâtrerie, peinture, sols	GSOLS SOLUTIONS - 16 rue Paul et Marc Barbezat – 69150 DECINES CHARPIEU
Lot n°5	Plomberie – chauffage – ventilation - climatisation	JS RÉALISATION - 80 impasse du Bois Marquis - 38150 VERNIOZ
Lot n°6	Electricité – courants forts et faibles	Lot infructueux – seule offre reçue déclarée inacceptable
Lot n°7	Equipements de cuisine	ETS PHILIPPE – 17 Impasse Gaz des Mulets – 38300 RUY-MONTCEAU

DECIDE

Article 1^{er} : Les marchés de travaux pour la restructuration du restaurant scolaire avec création d'une ligne de self sont conclus avec les entreprises suivantes, pour les montants suivants, exprimés en Euros HT :

Lot n°1	Démolition, Gros-œuvre, VRD	SB BÂTIMENT – 6 allée Nicephore Niepce - 38550 ST MAURICE L'EXIL	45 629.89 € HT
Lot n°2	Menuiseries extérieures – serrurerie – charpente - couverture	Lot infructueux faute d'offre reçue – sera attribué ultérieurement€ HT
Lot n°3	Menuiseries intérieures bois	SAS JULLIEN - 630 route de la Bougie - ZA La Craz 38780 ESTRABLIN	13 065.60 € HT
Lot n°4	Plâtrerie, peinture, sols	GSOLS SOLUTIONS - 16 rue Paul et Marc Barbezat – 69150 DECINES CHARPIEU	93 731.86 € HT
Lot n°5	Plomberie – chauffage – ventilation - climatisation	JS RÉALISATION - 80 impasse du Bois Marquis - 38150 VERNIOZ	100 057.00 € HT
Lot n°6	Electricité – courants forts et faibles	Lot infructueux – seule offre reçue déclarée inacceptable – sera attribué ultérieurement€ HT
Lot n°7	Equipements de cuisine	ETS PHILIPPE – 17 Impasse Gaz des Mulets – 38300 RUY- MONTCEAU	29 586.75 € HT

Article 2 : Le délai de réalisation des travaux est fixé suivant le calendrier d'exécution du 3 juillet 2026 au 31 août 2026.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu au prochain conseil municipal et d'un affichage en Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne (Isère),

Fait à Chuzelles, le 4 juin 2026

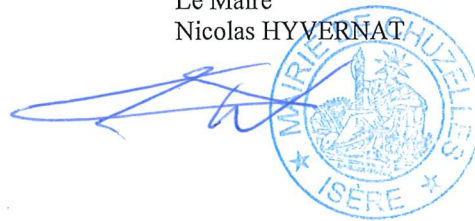
Transmise au contrôle de légalité

Par voie dématérialisée (ACTES) le 04/06/2026

Publiée le 04/06/2026

Le Maire

Nicolas HYVERNAT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr